

# RAPPORT 2005 DE SANTE AU TRAVAIL

CONCLUSION COMMUNE DU COLLECTIF DES  
MEDECINS DU TRAVAIL DE BOURG EN BRESSE

## ETAT D'URGENCE

CHRONIQUE D'UNE ALIENATION EN MARCHE  
PAR MALTRAITANCE DU TRAVAIL

La banalisation du mensonge et du mal sous le règne mortifère de  
l'idéologie dominante.

**Collectif des médecins du travail de Bourg en Bresse**

Docteurs : Cellier, Chapuis, Chauvin, Delpuech, Devantay, Ghanty, Lafarge, Lauze  
41 boulevard Voltaire 01000 Bourg en Bresse Tél 04 74 21 88 24

Février 2006

## AVERTISSEMENT AU LECTEUR :

Après 12 ans de témoignage, chaque année apporte son lot d'aggravations. Nous ne reviendrons pas sur nos longs descriptifs et argumentaires ; nous demandons simplement au lecteur de bien comprendre qu'il faut partir des constats et du drame du travail pour éclairer la suite, pour situer les enjeux.

1- Il est question ici des impacts gravissimes du travail sur la santé des salariés français et qu'en particulier il y a une **urgence en terme de prophylaxie mentale**. Pour tous ceux qui acceptent de ne pas être dans le déni, il faut tout mettre en œuvre pour sortir cette problématique « travail » de l'occultation où elle est enlisée.

2- La frange mobilisée des professionnels de la santé au travail a démontré **l'indispensable passage par la parole des salariés** pour connaître les phénomènes délétères dans chaque entreprise. Cette écoute attentive est d'autant plus nécessaire que les salariés ont d'intenses souffrances et des troubles psychologiques dus au travail qu'il faut prendre en charge puisque la prévention est lettre morte.

3- **Il y a des fondamentaux incontournables** si l'on veut bien enfin se décider à avancer sur cette question. Car une prévention au travail est parfaitement possible qui permettra le plus grand bond en avant sanitaire de notre époque. **Il est absolument indispensable d'en finir avec la gestion majoritaire patronale des services de santé au travail et de rompre le lien financier direct entre les acteurs de prévention et les employeurs.**

4- Les dernières dispositions législatives vont à contre-courant de ces fondamentaux, empêchent encore plus l'accès à la parole des salariés. Nous abordons dans ce chapitre la question cruciale de la RESPONSABILITE en santé au travail et de sa déstructuration.

5- Nous faisons de plus, nous-mêmes, l'objet de forces d'occultation via **les démarches dites « de progrès » ou de qualité**, parfaitement bien identifiées comme manipulatoires d'autant que nous les avons décrites dans les entreprises comme très négatives sur la santé, véritables mécanismes d'aliénation. Le lecteur trouvera ici nos arguments et ceux d'autres spécialistes.

Cette partie débouche tout naturellement sur des éléments de réflexion concernant une authentique **évaluation des pratiques des Médecins du Travail**.

## 1 - LES IMPACTS GRAVISSIMES SUR LA SANTE ET LES FORCES D'OCCULTATION

**La France « est malade du travail », de plus en plus gravement alors que triomphent les stratégies financières et les logiques gestionnaires.** Elle a des indices d'atteinte à la santé dues au travail, physiques et psychiques catastrophiques, les records d'Europe tant par leur grand nombre que par les inégalités sociales qu'ils engendrent. Les études sociales montrent que l'importante partie de la population, victime des mauvaises conditions de travail, de la précarité, de l'exclusion, d'une morbidité et d'une mortalité dues au travail très accrues par rapport aux autres catégories sociales, est aussi celle qui souffre d'un déficit majeur de représentation dans la société. Nous avons développé dans nos rapports précédents combien la désespérance actuelle est liée pour une forte part aux mécanismes très destructeurs des organisations de travail : **au cœur de la souffrance sociale, il y a ce cri à pousser de l'urgence à ne plus ignorer « le déterminant travail ».** Tout cela est générateur d'une grande souffrance, d'une rancœur par vécu d'injustice et il n'est alors pas étonnant qu'à cette violence cachée et institutionnelle, répondent des explosions de « ras le bol » dans les urnes, de violence désespérée dans les banlieues. Outre le refus traditionnel d'aller voir du côté du travail, il y a une autre couche de camouflage : il y a la compromission des médias qui ne permettent aucune mise en visibilité de ce drame de la santé au travail en France, qui contribuent à la culpabilisation des victimes en renvoyant systématiquement sur une inconséquence des comportements individuels ce qui découle d'un processus sociétal très organisé et ancien dont les effets torpides ont explosé sous la pression des dérives ultra-libérales. Il y a aussi cette autre partie de la population, choyée par le système, dont les intellectuels qui ne défendent plus les populations en souffrance.

Le drame du travail en France est bien antérieur à la « mondialisation », laquelle est venue aggraver cette situation. La mission du Sénat vient de dénoncer la compromission du silence qui a étouffé les dangers gravissimes de l'amiante : 100 000 morts attendus d'ici à 2025, c'est le prix à payer d'une **terrible co-production sociétale** : manipulation par les lobbies industriels, défaillance de l'Etat, fausses garanties du Comité Permanent Amiante où siégeaient les lobbies industriels, mais aussi des scientifiques, partenaires sociaux, représentants des ministères, pour « relativiser, prôner l'usage contrôlé de l'amiante ».

**Cette effroyable affaire n'a pu se dérouler sur un siècle que du fait d'un enchaînement de responsabilités bien au-delà de celles des employeurs ; il y a eu aussi la contribution de l'Etat, les faiblesses du paritarisme, les frilosités et compromissions des services de prévention dont le principal : les services de santé au travail.**

Il y a en France un socle de tradition de mauvaises conditions de travail, il y a un jeu social très déséquilibré dans une longue tradition où la puissance patronale sort favorisée et vit dans l'impunité. A force d'être caricatural dans ce sens, on est tenté de se demander si on ne les a pas déresponsabilisés. L'Etat s'est compromis depuis 60 ans en acceptant que les services de prévention soient « dans la gueule du loup » ; ses services se sont progressivement défaussés de leur mission de garant du respect de la loi dans l'entreprise ; dans cette **démocratie anémique**, les salariés et leurs représentants sont restés coincés dans le chantage à l'emploi ; la santé est devenue l'objet du marchandage paritaire comme si c'était un acquis social comme un autre. **Cela ne semble pas choquer grand monde.**

Dans ce tissu déjà bien malade de tradition de maltraitance de l'être humain au travail et de refus de vouloir regarder les erreurs pour évoluer, nous avons vu arriver les ravages du raz de marée ultra-libéral, **dans un contexte d'abaissement du politique.**

## 2 - LA NECESSITE ABSOLUE D'AVOIR ACCES A LA PAROLE DES SALARIES

Depuis 12 ans, nous alertons sur l'explosion des atteintes à la santé physique et mentale trouvant toute leur origine dans les organisations de travail délétères qui nient à la fois la réalité du travail et la réalité de l'humain dans leur obsession de rentabilité. Depuis 12 ans, chaque année a vu son lot d'aggravations, pour en arriver à des niveaux si intolérables que **nous avons parlé de désespérance en 2002 et que malheureusement nous confirmons en 2005**. Notre histoire a été une quête d'efficacité pour répondre à ce qui nous semble encore et toujours un devoir « d'assistance à personnes en danger ». Si nous sommes toujours unis 12 ans plus tard et si nous luttons toujours pour essayer de faire reculer ce drame de la santé au travail en France, c'est que, malgré tous les obstacles structurellement disposés pour nous faire tomber, nous nous laissons guider par nos deux boussoles : **la loi de 1946 « éviter l'altération de la santé du fait du travail » et le Code de Déontologie** qui nous intime l'obligation de ne pas nous laisser asservir à d'autres missions que la santé et nous donne, non une obligation de résultat mais une obligation de moyens. Essayer de sortir les questions de santé au travail de leur enlèvement et de leur camouflage, c'était témoigner en externe de nos constats et de nos analyses. Pour permettre ces analyses et nos propositions de transformation, il a fallu remettre en question notre professionnalité, compléter notre formation. L'approche médicale trop centrée sur un découpage de risques auxquels correspondrait un listage de mesures préventives a rencontré la résistance du réel du travail, des travailleurs et des organisateurs du travail. C'est grâce à l'ergonomie de Wisner que nous avons pu entrer dans l'approche compréhensive de la globalité du travail. Ce fut une aide majeure pour nous aider à construire notre « tiers temps » (phase d'analyse des conditions de travail) grâce à la parole sur le travail recueillie lors des consultations ; cela nous a permis de sortir de l'incompréhension dans laquelle nous enfermait notre vision taylorienne : nous avons eu accès à une autre couche de l'invisibilité du drame du travail. Les salariés nous ont fait plonger dans la réalité de leur activité, nous ouvrant à l'intelligibilité que **l'essentiel de leur mobilisation, que l'essentiel de ce qui les fait souffrir et de ce qui les rend malades est invisible** parce que du domaine de l'organisationnel ; nous comprenions alors que le côté jardin de certaines visites d'atelier se complétait du côté cour : le manque de temps, le manque de moyens, les flux tendus, les compressions d'effectifs qui sont les principaux mécanismes délétères retrouvés à l'origine aussi bien des cancers professionnels, que des troubles musculo squelettiques, que du surmenage ou de certaines atteintes psychiques .

Nous rappelons là **notre constat très inquiétant de l'urgence d'une prophylaxie mentale pour arrêter les mécanismes délétères sur la santé mentale de la généralisation du travail dégradé**.

Quand on pénètre de plus en plus dans le réel, on se heurte à la complexité, au mouvement : c'est extrêmement difficile mais passionnant et interactif. Les salariés voyant notre intérêt joint à notre clarté déontologique dans des prises de position ne visant que la santé, nous ont amené de plus en plus de matériaux du côté du travail qu'il fallait corréliser avec leur problème de santé. Nous avons continué la plongée dans l'invisible avec l'autre outil qu'est la psycho dynamique du travail élaborée par C. Dejourné. Elle nous a permis d'entrer dans la compréhension des stratégies individuelles et collectives pour préserver sa santé, pour tenir face aux contraintes, de ce qui, à un moment, fait décompenser dans le pathologique. **On voit ici tout ce travail pour aider à faire sortir de l'invisible le travail, la souffrance, les phénomènes délétères. On voit bien ici l'impérieuse nécessité de la rencontre en tête à tête entre le salarié et le médecin**, loin du contexte fort peu démocratique et malheureusement souvent manipulateur de la « visite d'entreprise accompagnée » et de la nécessité d'un temps suffisamment long pour entrer dans la complexité du travail et de la souffrance.

Tous les spécialistes mobilisés, toutes les études pertinentes se rejoignent sur le caractère incontournable du **nécessaire accès à la parole des salariés pour comprendre puis transformer les mécanismes délétères du travail**. Cette construction de l'intelligibilité des processus pathogènes dans le travail est encore au centre de nos débats collectifs pour construire nos règles professionnelles.

C'est dans le cadre de la prise au sérieux de toutes ces questions et de cette recherche incessante de pertinence que huit médecins qui surveillent 25000 salariés depuis 12 ans, affirment qu'il y a des ravages graves dans le monde du travail, **que les professionnels auraient des possibilités pour aider authentiquement la recherche des améliorations si on ne les en empêchait pas**.

**Dans la perspective d'évaluation des pratiques, poussée par les textes, voilà la matrice de fond qui doit sous-tendre la vraie construction des règles de métier par les pairs dans la profession de médecin du travail.**

### 3 - NOS FONDAMENTAUX INDISPENSABLES A LA PREVENTION

Ils découlent de ces constats ; ils vont dans le sens contraire de bien des mesures qui sont prises depuis quelques temps. C'est en tant que praticiens de terrain et c'est à travers nos constats que l'on analyse les chiffres, les événements et qu'on leur donne sens.

De toute évidence nos propositions supposent un minimum de rupture avec l'idéologie dominante actuelle. Si on ne le fait pas, il est malhonnête de faire croire que l'on pourra faire de la prévention : si rien ne change, les préventeurs feront au mieux « de l'accompagnement SAMU », au pire de l'accompagnement de la régression engendrée par le système.

Il devient hallucinant et irresponsable de présenter ce niveau tragique de dégâts comme un horizon indépassable. Cette position n'est plus tenable.

LA DEMOCRATIE SOCIALE EST À REINVENTER pour la sortir de sa léthargie actuelle, conséquence de son cadénassage.

**Des actions sont à mener SIMULTANEMENT pour relancer la machine démocratique.** Cela suppose de rompre avec l'engrenage chronique : l'Etat qui attend l'opinion publique, la demande sociale, et ne fait rien si elle est silencieuse. **L'engagement fort des pouvoirs publics dans les pistes de transformations est nécessaire et légitimé par les constats, demande sociale ou pas.**

Il s'agit de libérer tous les acteurs de prévention des risques professionnels de leurs empêchements respectifs chroniques. **Il y a un énorme potentiel d'émancipation, donc d'efficacité à attendre du désenclavement de ces trois institutions (Inspection du Travail, Médecine du Travail, CRAM)** et des actions concertées et synergiques que ces différents acteurs pourront mener. On parle beaucoup de pluridisciplinarité pour couvrir les besoins en prévention ; pour nous, au cœur de cette pluridisciplinarité, doit se trouver l'action concertée I.T<sup>1</sup>, M.T<sup>2</sup>, CRAM.

---

<sup>1</sup> : Inspecteur du travail

<sup>2</sup> : Médecin du travail

## L'INSPECTION DU TRAVAIL

Il y a une vraie question d'ordre public social que la loi soit appliquée dans les entreprises. L'effectivité du droit du travail est le premier levier à actionner pour booster la prévention. Il faut donc un renforcement puissant des moyens donnés à l'inspection du travail, renforcement des moyens mais aussi que les pouvoirs publics réaffirment sans ambiguïté la légitimité de leur mission d'ordre public social.

## POUR LA SECURITE SOCIALE

Il faut remettre la tête à l'endroit en face des réalités et des vrais besoins, affirmer son rôle, jusqu'à présent le budget de prévention n'est que de 2% ! Affirmer ce rôle de prévention pour contribuer fermement à ce que ceux qui génèrent les risques et les contraintes payent à la mesure des dégâts.

Donc sortir les responsables de la prévention des CRAM et de l'INRS des injonctions paradoxales de la même manière que les I.T. ; tous ces acteurs libérés devant satisfaire ces exigences de justice sociale dans un premier temps et mettent en visibilité les innombrables atteintes à la santé car leur occultation est un frein puissant à la prévention.

## **IL faut traiter L' INADEQUATION CHRONIQUE DES SERVICES DE MEDECINE DU TRAVAIL :**

**En finir avec la gestion majoritaire patronale de ces services en rééquilibrant démocratiquement leur gestion et en rompant le lien financier direct avec les employeurs.** Le paritarisme, certes nécessaire, n'est absolument pas suffisant pour satisfaire les exigences démocratiques.

**Il faut mettre en pratique cette idée qui fait consensus chez de nombreux acteurs, la création d'agences de santé au travail, dans lesquelles tous les acteurs : médecins du travail, et autres intervenants pour la prévention des risques professionnels pourraient exercer en réelle indépendance et en coopération dans le seul intérêt de la santé des salariés.**

### **Il faut supprimer l'aptitude.**

Sans la suppression de ce verrou fonctionnel de l'aptitude et du verrou de gestion patronale, il n'y aura pas d'indépendance du médecin.

La notion d'aptitude, système de sélection et de cautionnement des atteintes à la santé, a fait la preuve de son inefficacité et même de sa nocivité. Il est cependant indispensable de préserver l'accompagnement individuel des salariés.

**Il faut abroger le dernier décret sur la médecine du travail qui ne satisfait personne.**

**Dans le décret C.M.R.\*, il faut abroger toute notion d'attestation de non- contre-indication à être exposé à des cancérigènes.**

**Il faut améliorer les budgets de recherche en santé au travail et environnementale.**

**Il faut améliorer la formation des médecins du travail en particulier sur la question sociale.**

---

\* cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction

**Il faut répondre à l'énorme besoin en DEMOCRATIE SOCIALE** : libérer la parole des travailleurs, en particulier dans les P.M.E. / T.P.E. ; il est essentiel qu'ils puissent faire un travail sur leur propre travail. On peut proposer la création de délégués salariés, élus par leurs pairs intervenant dans ces P.M.E afin de permettre une réelle expression des salariés à l'intérieur de leurs entreprises sur ces questions de santé au travail et pour pouvoir délibérer sur leur propre travail.

**LES AGENCES DE SANTE AU TRAVAIL** auront un rôle de veille, d'alerte, et de force de propositions, auront des actions concertées avec les DRIRE, L'INERIS, les associations de citoyens. Elles devront fonctionner dans la transparence sous un contrôle social équilibré

#### 4 - LES DERNIERES MESURES LEGISLATIVES : non seulement on n'avance pas mais quel recul !!

Malgré tout cela, en 2005, **les constats qui ne font qu'empirer, les besoins bien identifiés par les professionnels et de nombreuses autres instances, se heurtent au front du déni de la même collusion sociétale**. Comment appeler cela autrement puisque les arguments regorgent et que les dernières mesures prises vont à l'inverse des propositions ? :

**Quand l'État démantèle le Code du travail en aggravant encore la précarité existante, laquelle vise particulièrement les jeunes**, alors que l'on sait que jeunes et précaires sont les victimes privilégiées des accidents du travail,

**Quand il instaure le travail de nuit autorisé pour les moins de 16 ans** alors qu'il s'agissait d'une de nos priorités dans notre coopération avec l'inspection du travail tant nous constatons de dérives dans les horaires ayant des conséquences graves sur la santé de ces enfants,

**Quand rien n'est mis en œuvre pour toucher aux déterminants pathogènes dans les organisations de travail par le biais de l'obsession de la pression sur les coûts et les effectifs,**

Quand aucun des verrous institutionnels des services de santé au travail n'ont été supprimés mais qu'ils sont même accrus,

Quand le cœur de la réforme consiste à éloigner la parole des salariés des médecins du travail, à contraindre ceux-ci à des activités totalement inutiles démontrées comme inefficaces par les professionnels eux-mêmes : ces fiches d'entreprises tournent au systématisme débilitant et perdent toute leur utilité quand elles sont déconnectées de la parole des salariés,

Quand les services se délectent de l'embauche de médecins non diplômés et qui ne sont pas formés pour pouvoir comprendre les mécanismes délétères du travail,

Quand la surveillance médicale est mise sous tutelle unique de l'employeur par le biais de la déclaration SM/SMR\*; quand l'Etat appelle surveillance renforcée la surveillance existante, et surveillance médicale simple le recul social de ne plus recevoir les salariés que tous les deux ans,

\* SM : surveillance médicale (visite médicale tous les deux ans)

\* SMR : surveillance médicale renforcée (visite médicale annuelle)

Quand nos directions de service durcissent leur tutelle mercantile et qu'ils en viennent à nous écrire que nous sommes « responsables d'un portefeuille de salariés », que « notre responsabilité porte sur la rentabilité financière que nous avons » et que pour cela il nous est signifié qu'il faut diminuer la longueur des consultations et « éviter les rendez-vous à la demande des salariés » alors que dans le même temps il est prévu des dépenses très importantes n'ayant aucun but de santé ...

**On voit bien que la collusion entre l'Etat et les tenants du système ultra-libéral devient elle- aussi encore plus criante, que tout est mis en place pour faire taire ce qui vient contrarier la fureur de l'obsession mercantile.**

Du fait des derniers scandales en santé au travail et en tout premier lieu celui de l'amiante (et il faut remercier là les associations de victimes car c'est pratiquement totalement grâce à elles que certaines vérités ont éclaté ), l'Etat français a été sommé d'agir, notamment par les instances comme **l'Igas, la Cour des Comptes, le Conseil d'Etat qui ont pointé l'évidence : il ne faut pas se contenter de voter des lois mais il y a lieu de veiller à leur application dans les entreprises.** Les praticiens de terrain comme nous savent combien ce grave défaut de coercition en matière de respect des règles légales est une lacune impardonnable dans la prévention. A nouveau nous observons là des renversements manipulateurs, **une utilisation de ce mot de « responsabilité » mais sans aucune prise de responsabilité réelle dans les actes ou bien l'utilisation du mot de « responsabilité » pour des objectifs qui n'apporteront jamais aucune amélioration de la santé :** on parle de la « responsabilité des employeurs », il y a eu l'évaluation des risques qui incombe aux employeurs, rétrécie à une formalité administrative qui n'est jamais contrôlée dans son authenticité, qui n'est jamais suivie d'une exigence de transformation ; maintenant l'Etat et ses représentants parlent beaucoup de « responsabiliser » les médecins du travail : ils recommencent à renvoyer à l'évaluation, elle-même réduite à la portion congrue de la fiche d'entreprise : tout cela se démasque vraiment comme une simple diversion pour détourner le projecteur des vraies actions et des vraies responsables, tant il est évident que rien ne peut en ressortir pour améliorer la santé ; Il est dit que l'employeur est responsable de la déclaration des risques (Décret du 5 novembre 2001) ; mais aucune conséquence positive ne s'en suit ; bien au contraire, le dernier décret qui corrèle risque et rythme de la surveillance médicale aboutit à une incroyable sous-déclaration des « dits risques » par les employeurs et donc à une diminution très importante de la surveillance d'une grande partie de salariés. **Au bout du compte, il n'y a toujours rien de concret du côté de la prévention et de moins en moins de possibilité d'aide pour les salariés malades** et en voie d'exclusion par pathologies professionnelles. Au mieux on se retrouve avec des déclarations de bonnes intentions, comme dans le PLAN SANTE AU TRAVAIL dont certains éléments peuvent paraître positifs, mais il y a toujours la réserve que d'une part même ces points-là sont très en deçà d'une vraie réforme et que, d'autre part, la répétition des effets d'annonce contraste de manière caricaturale avec l'absence totale de prise de décisions efficaces (les statistiques, les alertes et injonctions se multiplient et on nous annonce qu'il faut retourner évaluer !!!!) ; **dans tout cela, seule la logique gestionnaire voit ses vœux se réaliser mais la logique préventive est interdite.**

Non seulement l'Etat, dans son irresponsabilité n'a pas aboli le lien financier direct entre nous, les préventeurs, et les employeurs mais en plus, **notre direction de service a choisi le pire mode de financement par cotisation à l'acte et au risque, au lieu d'opter pour la référence à la masse salariale :** nous sommes tentés de penser que consciemment, elle nous jette ainsi en pâture à la violence revendicative des employeurs. En recevant leur cotisation, les employeurs qui ont déclaré leurs risques se rétractent ; alors que rien n'a été pensé pour que le financement des services soit en adéquation avec un fonctionnement au service de la santé au travail ;

De leur côté, les instances de tutelle font une obsession sur la quantité des fiches ou sur des questions de santé publique bien loin des réalités de terrain mais ne se préoccupent aucunement de cette grande « braderie » qui s'installe dans les services de santé au travail. Dans tout cela, nous n'entendons pas parler de l'urgence d'éviter les atteintes à la santé.

***Au bout du compte, cette part de responsabilité, à savoir que c'est aux employeurs de déclarer leurs risques, déclaration à partir de laquelle se fait le calcul du financement des S.S.T- que les représentants de l'État mettent en avant, tourne à l'avantage des employeurs qui y trouvent un bon moyen pour sous-déclarer leurs risques afin de réduire leurs cotisations et tirer vers le bas cette prise en charge financière qui leur revient. Il s'agit donc d'un système qui pervertit le principe intangible selon lequel il incombe aux employeurs de financer la prévention des risques et contraintes qu'ils engendrent. Il faut donc, et c'est un point cardinal, changer les modalités de ce financement afin de sauvegarder ce précieux principe : faute de quoi, on est sur la pente très glissante d'un dérapage incontrôlé, ce à quoi on assiste à l'heure actuelle, avec mise en péril des SST par tarissement des moyens financiers et ses conséquences négatives que les directions de services mettront bien évidemment sur le dos des médecins, sur qui elles exerceront encore plus de pression pour qu'ils fassent encore et toujours plus du quantitatif.***

***Pour en finir avec cette déplorable mascarade, LA VRAIE RESPONSABILITE DE L'ETAT consiste donc, à revoir cette question de modalités de financement, et puis, AU CŒUR DE CETTE RESPONSABILITE, l'État se doit de façon incontournable de mettre les employeurs devant leur responsabilité en veillant, non pas à ce qu'ils restent dans la contemplation de l'évaluation de leurs risques comme si c'est une fin en soi, mais à ce qu'ils procèdent à toutes les transformations nécessaires pour que les situations de travail ne soient plus défavorables à la santé : c'est précisément là que LA France est scandaleusement loin du compte et qu'on attend toujours et toujours...***

***Mais malheureusement, faut-il s'en étonner quand on sait combien l'air du temps est favorable aux employeurs, quand on sait combien la question de LA LIBERTE D'ENTREPRENDRE sans entrave aucune est érigée en dogme premier... Non pas que la liberté d'entreprendre est choquante en tant que telle, bien sûr que non, mais quand elle est déclinée sous ses formes actuelles, c'est-à-dire sous-tendues par le primat de la rentabilité financière immédiate, des logiques de profit et gestionnaire qui supplantent avec arrogance et rapacité les logiques sociales et humaines...avec des conséquences redoutables sur la santé, COMMENT NE PAS ETRE OUTRE !***

***Et encore plus insensé, à partir du moment où la marche en avant du système, et c'est pleinement visible à l'heure actuelle, se fait au détriment des investissements productifs, de l'emploi, des salaires, voire de la rationalité économique même, faut-il s'étonner que cette marche en avant ne puisse se faire, inéluctablement, qu'au détriment de la santé et donc qu'au détriment des logiques préventives ?***

***Oui, l'emballement du système provoque forcément l'expulsion quasi-mécanique des logiques préventives : la réactivation de celles-ci ne peut être qu'entrave à la marche du système, à la liberté d'entreprendre « cette liberté qui finit là où commence le Code du Travail ».***

***A partir du moment où les pouvoirs publics sont acteurs du système dans sa marche, voire de sa fuite en avant actuelle, on peut mieux comprendre leur louvoiement à mettre en œuvre un vrai système de prévention au travail. On comprend mieux pourquoi la question des RESPONSABILITES est tant maquillée, faussée, et au final complètement déstructurée.***

En tout cas cela augure le pire des dérapages dans les services : que font les services décentralisés de l'Etat par rapport à cette grave question ? Nous interpellons vivement ici les instances responsables et en particulier les représentants syndicaux pour qu'ils se penchent sur cette source de dysfonctionnement qui va amplifier l'embrouillamini dans le service.

**5 - QUAND ON VOIT ARRIVER LES MANŒUVRES ILLUSIONNISTES DES « DEMARCHES DE PROGRES », il faut conclure au mensonge et à l'imposture**

Toute cette régression sur le plan humain étant enveloppée dans des démarches manipulatoires où **le pouvoir est assuré par la confusion des mots, l'inversion de leur sens traduisant l'inversion des valeurs dont la société est porteuse.** Après la réforme qui nous fait reculer, les Services de Santé au Travail vont se faire « animer » par la démarche de progrès du CISME (organisme patronal), merveilleuse cerise sur le gâteau du mensonge.

L'arrogance du maquillage communicationnel creux et mensonger nous parle de « qualité », de « démarche de progrès » alors que le contexte est :

- d'envoyer les enfants au travail
- de faire travailler les enfants la nuit
- de harceler les médecins sur le « trou de la sécurité sociale » alors qu'ils ont de moins en moins les moyens de prendre en charge correctement leurs patients
- de laisser les vieillards dans leurs excréments parce que l'important c'est d'être bon dans le chronométrage des salariés des maisons de retraite
- pour les médecins du travail, d'être de bon prestataires de service pour les employeurs, **d'obéir aveuglement à l'exécution de tâches préfabriquées par les instances de tutelles**, inutiles mais non dérangeantes pour les gestionnaires et de refuser l'écoute aux salariés en détresse
- c'est finalement traiter l'humain en objet**
- c'est s'enfoncer dans la violence et le chaos social.**

Nous avons prouvé la force de notre motivation, malgré les immenses obstacles dans le monde du travail et dans nos services, nous avons construit des règles de métier partant de l'analyse des constats et respectant notre éthique médicale. Nous avons rempli notre obligation de moyens par rapport à la mission confiée par la loi fondatrice. **Nous avons créé des référentiels professionnels avant même qu'on nous le demande.**

Nous sommes convaincus que les médecins du travail doivent comme les autres médecins construire des règles professionnelles ; nous en avons construit. Mais il ne « faut pas mettre la charrue avant les bœufs » : **la profession dans son ensemble n'a pas pu construire des règles, car elle a été empêchée structurellement et fonctionnellement par les deux verrous de la gestion patronale et de l'aptitude qui ont entretenu le morcellement des pratiques et la discorde interne.**

L'État, via le décret de 2004 et les « pseudo- démarches de progrès » à visée mercantile du point de vue des services, s'unissent dans un objectif de brouillage de la mission et de maintien dans l'impuissance des préventeurs.

**Sur l'évaluation strictement quantitative, sur la vérité qui se cache derrière les termes de « démarche qualité », nous voulons introduire ici le point sur cette question, un résumé des avis pertinents d'autres spécialistes.**

Portée par différents auteurs, il existe une critique très argumentée de la « démarche qualité ». Pour le docteur Alain CARRE, médecin du travail, la stratégie de cette démarche qualité doit être analysée dans le contexte de l'idéologie libérale actuellement à l'œuvre dans la société et dans les entreprises. C'est un des instruments du management, par définition manipulateur, qui utilise le mensonge comme technique. En effet, dans la définition classique du terme qualité, rien ne préjuge de sa nature bonne ou mauvaise. C'est un glissement de sens vers celui de l'Excellence, de Supériorité, censée conférer une noblesse à l' « Homme de qualité ». Comment pourrait on être d'ailleurs « contre » la qualité ?

Pour Christophe DEJOURS, la question de fond n'est pas l'évaluation de la qualité, mais l'obtention de CERTIFICATIONS. La démarche dite « de qualité » place le résultat avant le travail et non après celui-ci ; de sorte que cette démarche ne renvoie plus du tout à l'évaluation de la qualité, elle se transforme en pure prescription. La qualité est bien une visée du travail mais travailler c'est rencontrer l'échec et le reconnaître comme tel. A l'ombre de tout cela, comme vis-à-vis de toute prescription, se cache une intense activité de contournement, de tricherie, et bien entendu de fraude. Les fraudes sont d'autant plus nombreuses et graves que les objectifs affichés sont plus arrogants. Il en résulte que cette démarche est porteuse de risques pour la santé au travail. Pour Alain CARRE, parler de qualité, c'est-à-dire du résultat à obtenir, dispense en général de se poser la question des MOYENS suffisants pour faire son travail tel qu'il doit être fait. **Elle transfère sur le salarié la gestion d'une contradiction indépassable entre l'obligation de respecter des normes de résultat tout en n'ayant aucune maîtrise sur les moyens à mettre en œuvre pour les obtenir** ; or on sait très bien actuellement comment agissent les directions d'entreprises pour limiter tous les moyens (humains et matériels) au nom de la lutte contre les coûts en vue d'obtenir la meilleure rentabilité financière possible. Il en résulte pour les salariés l'obligation de s'investir « corps et âme » dans le travail. **Pour les médecins du travail, c'est la contradiction suprême puisqu'ils n'ont jamais eu les moyens adaptés à leur mission et c'est extrêmement pernicieux car plus il seront dans les activités quantitatives stéréotypées plus ils s'éloigneront de la mission et de leur devoir déontologique.**

Cette démarche rajoute des contraintes du côté du travail prescrit rendant encore plus difficile que naguère le travail proprement dit, c'est-à-dire l'ajustement de l'écart entre le travail prescrit et le travail effectif. Pourtant c'est précisément avec ces marges de manœuvre, dans ces espaces de liberté, qui n'existent plus ou presque plus, que se préserve ou se construit la santé au travail.

Les conséquences, on les connaît trop bien, c'est l'explosion des troubles musculo squelettiques (TMS) provoqués par des travaux trop répétitifs sous forte contrainte de temps qui rendent compte de la torture des corps.

Mais aussi toutes les formes de la souffrance psychique au travail, décrites par ailleurs, qui explosent littéralement tellement **un investissement total est exigé du salarié pour effectuer un travail qui a perdu son sens**. Francis MEYER, Alain CARRE parlent de la véritable « ambition totalitaire » de la qualité totale à l'égard des salariés. Elle a pour ambition de mobiliser totalement le travailleur, d'atteindre en lui des « gisements de productivité » restés inaccessibles. Autrefois le taylorisme obligeait l'individu à se conduire physiquement comme un robot mais ne prétendait pas l'atteindre dans sa dimension mentale et psychique.

D'autres conséquences sont également repérables, comme la mise en concurrence des salariés entre eux, soumis individuellement à la comparaison, à l'évaluation en fonction des normes régaliennes élaborées par l'employeur. Il en résulte une tendance à l'isolement par la crainte, à un « égoïsme de survie » dans un système qui met chacun devant ses propres limites. **Tout ceci conduit à la destruction des collectifs de travail qui permettaient de « tenir » face à des conditions de travail difficiles...** et d'obtenir un résultat de qualité fruit de la coopération de chacun ! C'est exactement la contrainte visée dans la démarche « de progrès » des SST \*: **les médecins qui ne savent pas mener les vraies consultations de santé au travail à la recherche de l'invisible du travail et de ses effets délétères peuvent faire beaucoup d'actes systématiques et sont érigés en modèle par les directions de service.**

Francis MEYER relève d'autres conséquences pour les salariés sur le plan juridique cette fois ci : les normes n'ont pas de bases juridiques (elles sont absentes du contrat de travail). Ce sont des normes de prescription sans contenu éthique et moral, élaborées sans l'intervention des salariés et des pouvoirs publics en général entre économistes au niveau européen, c'est donc bien un système anti démocratique. De plus, ce système est porteur de risque de redéfinition de la place de chacun dans l'entreprise qui peut avoir des incidences importantes et empiète sur le domaine réservé des conventions collectives de travail (article L.131 et suivants du Code du Travail). Enfin ces procédures permettent de « pister » chaque niveau du travail du salarié, l'employeur peut alors utiliser la multitude des données disponibles, enregistrées par le système informatique pour mettre en cause le salarié alors que celui-ci se trouve dépourvu de tout moyen de défense puisqu'il ne peut produire aucun élément sans l'accord de l'entreprise, sinon cela serait du vol !

Au final, paradoxe des paradoxes, cette « DEMARCHE QUALITE » se révèle extrêmement coûteuse pour les entreprises ! En effet on sait que sa mise en œuvre revient très cher et représente, ainsi, **un marché très lucratif pour nombre d'offices de consultants ou de formateurs**. D'autre part, selon une statistique récente citée par Francis MEYER, **on constaterait une augmentation de 20 % des troubles musculo squelettiques et des accidents de travail dans les entreprises appliquant la normalisation qualité**. Tout ceci, donc, avec pour résultat « L'INEFFICACITE » : n'oublions pas, par exemple, que **l'usine AZF de Toulouse avait été dûment certifiée 8 jours avant son explosion...**

En ce qui concerne la mise en œuvre de cette « démarche qualité » dans les services de santé au travail, nous pensons, avec le docteur Alain CARRE, que le médecin du travail qui ne peut pas cautionner de telles méthodes dans les entreprises dont il s'occupe, a fortiori ne peut pas accepter qu'elles s'appliquent au fonctionnement du service où il travaille et à lui-même. Cette démarche introduit en effet une obligation de résultat et non plus de moyens ; elle constitue aussi un contrat et à ce titre devrait donc être soumise par le médecin aux instances ordinales. Elle représente surtout une très grave atteinte à l'indépendance du médecin du travail en lui demandant d'atteindre les objectifs du management. Finalement, la « démarche qualité » appliquée à la médecine du travail risque de la dénaturer totalement en la transformant en une médecine d'entreprise qui ne correspondra plus du tout aux missions assignées par la loi fondatrice de 1946.

---

\*Services de santé au travail

En conclusion, pour que nous ne soyons pas taxés, à notre tour, d'arrogance, précisons bien que cette critique ne veut pas dire que nous condamnons toute évaluation de notre activité. Comme le dit très bien Christophe DEJOURS « c'est l'exaltation de l'évaluation quantitative et objectiviste qui est délétère ».

**D'autres formes d'évaluation sont possibles qui accorderaient une place à la DELIBERATION COLLECTIVE, entre pairs, sur les règles du métier. C'est ce que notre collectif de Médecins du Travail de Bourg en Bresse tente de faire, à huit, depuis bientôt douze ans.**

Partant des énormes besoins décelés par les constats, il fallait avoir le courage de rectifier les véritables erreurs et de lever les obstacles à la prévention.

Le rapport de la Mission d'Information du Sénat, crée en février 2005, pour établir le bilan de la contamination par l'amiante (« le drame de l'amiante en France ») pointant « **La Passivité et le Silence de la Médecine du Travail** » dans cette affaire et recommandant « l'engagement d'une réflexion sur le STATUT des Médecins du Travail » avait touché à un point clé.

Non seulement rien n'a avancé, mais on atteint la caricature du « faux-semblant ». Et pour le moins, le contraste est saisissant entre cet état de silence, de passivité et de confusion grandissante des services de santé au travail et l'aggravation des constats dans le monde du travail. **Voilà où mènent des décennies de passivité de la société par rapport à ces questions de travail et de santé au travail.** C'est bien cet ordre de choses qu'il s'agit de changer coûte que coûte. C'est d'urgence qu'il faut faire en sorte que la démocratie ne s'arrête plus aux portes des entreprises.

**La confiance est la sœur jumelle de la vérité. Dans ce système tellement caricatural dans le mensonge et la manipulation, nous disons solennellement que nous n'avons plus confiance. Les salariés non plus d'ailleurs. Que le système ultra-libéral ait fait main basse sur l'humain, c'était déjà très grave mais que l'Etat contribue à annihiler les savoir faire professionnels pour camoufler les ravages de ce système, qu'il s'en prenne à l'éthique médicale, en fin de compte pour faire taire la parole vraie des salariés comme des professionnels, cela s'appelle bien « le totalitarisme de l'argent » qu'annonçait Geneviève DE GAULLE .**

Dans notre quotidien nous avons beaucoup lutté avec tous les pièges que l'on nous tendait. **La caricature des services de santé tourne au ridicule agressif.** L'obéissance de certaines instances de tutelle qui en rajoutent dans l'interprétation morcelée et déstructurante, ne voulant faire appliquer dans la loi que les parties les plus réglementairement bêtes, risque bien de nous faire sortir de nos gonds ou de nous faire abdiquer complètement par dégoût. Notre service est d'ailleurs actuellement le lieu de manifestations d'incohérence et même de violence prouvant bien que dans notre milieu aussi (et peut-être surtout) la déstructuration est à l'œuvre.

Tout est terriblement malsain puisque la logique a contaminé non seulement le secteur productif, mais aussi les services publics comme celui de la santé et les garde-fous de la démocratie.

Nous voulons dire le sentiment de gâchis incroyable, la laideur de ce système qui devient de plus en plus virtuel tant il se coupe du réel de ce que vivent les gens .**C'est probablement par ce déni du réel qu'il se détruira mais il aura fait avant beaucoup de victimes.** Tant de déni devant tant d'indices ; plus n'est besoin d'argumenter. Que les acteurs de ce système, mais aussi les exécutants trop zélés et tous ceux qui regardent ailleurs s'interrogent sur l'absence de prise de responsabilité actuelle vis-à-vis de l'humain. Quand on est responsable et informé, on devient coupable quand on ne fait rien.

Il est pleinement question de TRAVAIL dans ce rapport ; il est de notre devoir de rendre compte combien sa maltraitance a porté atteinte à la santé des personnes et a déstructuré les liens sociaux .**Tous nos rapports depuis 12 ans sont une démonstration** que le travail est une source de structuration nécessaire à la santé des populations. Ils sont nombreux les citoyens qui se mobilisent pour sauver la démocratie en danger, nous le savons et c'est rassurant ; nous sommes persuadés qu'ils vont traiter un certain nombre de leviers transversaux nécessaires **pour rompre avec l'emballlement de cette idéologie en marche** mais nous craignons qu'ils n'aient toujours pas compris l'urgence de traiter ce levier spécifique et central qu'est le travail. **Il faut tout faire pour que ceux qui ont un emploi aient un travail de qualité et que ceux qui en sont exclus retrouvent accès à cette source de structuration.** Pour cela, il y a urgence à venir à bout de ce cancer qu'est la discrimination si on veut véritablement aller vers une authentique cohésion sociale et si on veut vraiment s'occuper de la SANTE DEMOCRATIQUE de ce pays.

*« Le monde où nous vivons est saisi par l'urgence. Pour qui veut bien voir et entendre, les dégâts sont immenses : du côté de l'écologie, il y a urgence devant ce qui menace la planète Terre, mais autant et peut-être davantage du côté de ce que l'on peut appeler l'écologie humaine. Il y a menace que notre délire productiviste et consommateur, régi de plus en plus par l'argent, arrive littéralement à « produire » des humains déshumanisés, sans racine, sans avenir, sans haut ni bas et serrés sur les côtés par les murs qui ferment le chemin étroit où ils doivent courir, et de plus en plus vite pour ne pas tomber. Des humains rétrécis en somme, mais fascinés par ce faux infini, cet illimité devant eux qui les fait courir. Vers quoi ? Vers quel mur ou quel trou ?*

*Cette humanité que l'on nous prépare, qui est déjà commencée, est essentiellement une humanité sans pensée. J'appelle pensée ce qui veut distance, temps, méditation, maturation, refus de l'engloutissement dans l'immédiat. ...*

***Le 20ème siècle et celui-ci nous apprennent suffisamment combien l'humanité est menacée en son cœur. Combattre ce péril de destruction, chercher à défendre et répandre la vie, c'est la tâche toujours première, urgente et nécessaire.***

***Tout le reste doit y servir. » Maurice BELLET***